

3 L

Société Civile Immobilière au capital de 468 689,24 €
Siège social 3, les Hauts de Saint-Félix
97190 LE GOSIER

423 427 087 RCS POINTE-A-PITRE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le jeudi dix-neuf juin,
à seize heures trente,

Les associés de la société 3L, S.C.I. au capital de 468 689,24 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés et émargent la feuille de présence :

- Catherine LOUISON	11 810 parts,
- Mathieu LOUISON	7 050 parts,
- Léa LOUISON	7 948 parts,
- Laurence LOUISON	2 624 parts,
- Christine LOUISON	1 312 parts,

Les associés présents ou représentés possédant la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine LOUISE, gérante associée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées qui sont soumises à l'Assemblée ;
- les statuts.

Le Président déclare que les documents légaux ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L
 LL
 L.C.
 LL CN

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant et nomination de son remplaçant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Catherine LOUISON de ses fonctions de gérante à compter de ce jour, sans réserve ni indemnité, et décide de nommer en remplacement sans limitation de durée à compter de ce jour en qualité de gérante :

- **Madame Christine LOUISON épouse NICOLAS**
Née le 26 octobre 1975 à PARIS (75018)
De nationalité française
Demeurant 14 Bis Lot Scamo Moreau 97128 GOYAVE

Madame Christine LOUISON épouse NICOLAS dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Christine LOUISON épouse NICOLAS accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

en 14 L.C HL
u

CLOTURE :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Catherine LOUISON

Associé



Mathieu LOUISON

Associée



Léa LOUISON

Associé



Laurence LOUISON

Associée



Christine LOUISON épouse NICOLAS

Gérante Associée

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

